

ZSE - Cases de Pène

Le forage Notre Dame de Pène est localisé dans une ancienne carrière au sud du village de Cases de Pène en rive droite à quelques dizaines de mètres de l'Agly. Profond de 90 m, il recoupe les formations calcaires du flanc sud du synclinal de l'Agly. Il permet actuellement l'alimentation en eau de la commune de Cases de Pène, avec une marge de production non exploitée du fait d'une qualité d'eau dégradée.

GEOLOGIE / HYDROGÉOLOGIE

La complexité du contexte géologique et hydrogéologique ne permet pas de définir avec certitude le schéma de fonctionnement hydrogéologique local, et en particulier le mode d'alimentation du forage. La participation des pertes de l'Agly à l'alimentation du forage n'est ainsi pas prise en compte dans certaines hypothèses de fonctionnement. Le forage ne serait alors alimenté que par les infiltrations sur les affleurements calcaires sur le flanc sud du synclinal de l'Agly et sur le bassin versant du torrent de La Grave.

L'étude de délimitation de l'aire d'alimentation du captage n'a pas permis de lever le doute sur la participation de l'Agly à l'alimentation du forage. Cette étude a donc abouti à la définition d'une zone de protection spécifique plutôt basée sur une absence de participation. Afin de garder une cohérence dans la réflexion sur la préservation du forage, c'est cette zone qui a été retenue comme zone de sauvegarde, bien que le doute persiste.

Cette zone intègre les bassins d'alimentation de phénomènes karstiques vulnérables majeurs (avens de Baixas, grotte de la Grave).

Qualité

L'eau est de type bicarbonaté calcique légèrement magnésienne avec une minéralisation assez importante (525 µS/cm). La présence de pesticides (Terbuthylazine et Simazine) est relevée depuis 2004. La quantité totale des pesticides ne montre aucun dépassement au-delà de la norme des 0,5 µg/l. Cependant, sans atteindre cette norme, la ressource en eau est altérée par les pesticides et ces résultats montrent la nécessité d'un travail sur la reconquête de la qualité de l'eau.

Vulnérabilité

L'étude de vulnérabilité (SAFEGE) a mis en évidence des zones de vulnérabilité très élevée liées à la proximité de l'ouvrage et/ou à la présence des phénomènes karstiques recensés

Capacité de la ressource

Le forage de Cases de Pène présente des capacités élevées (pompage d'essai réalisé à 350 m³/h) qu'il n'a pas été possible de mettre en valeur à ce jour du fait de la dégradation de la qualité de l'eau

Départements : Pyrénées Orientales

Communes: ZSE – Baixas, Cases de Pène, Calce, Estagel et Montner – 18,3 km²

Structure concernée / exploitant : PMCA – 800 habitants – 110 000 m³/an

USAGES ACTUELS

Le forage permet actuellement l'alimentation en eau de Cases de Pène .

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Le forage fait l'objet d'une DUP (30 m³/h et 240 m³/j). Il a également été classé comme prioritaire dans le cadre du Grenelle de l'Environnement et a fait à ce titre l'objet d'une étude spécifique ayant abouti à la délimitation d'une zone d'étude préférentielle . C'est la délimitation de cette zone qui a été retenue pour tracer la zone de sauvegarde.

BESOINS FUTURS

La qualité de l'eau ne permet pour l'instant pas de considérer une augmentation des prélèvements sur le forage, qui est considéré par PMCA comme une des solutions privilégiées pour la sécurisation en eau potable de Perpignan et des communes intermédiaires (Espira, Peyrestortes, Rivesaltes). Cette alternative reste dépendante d'une amélioration de la qualité de l'eau pompée.

OCCUPATION DU SOL ACTUELLE

Un diagnostic agricole de la zone a été réalisé dans le cadre de la réalisation des études BAC (Envilys, 2012). La majeure partie de la zone d'étude (77%) est recouverte par une végétation naturelle. Les terres agricoles (viticulture) ne représentent que 18% (341 ha) et le milieu urbain 5% (96 ha). PMCA a mené une 'étude diagnostic de la pollution du forage de Notre Dame de Pène par les produits phytosanitaires et élaboration d'un plan d'actions' (Envilys, 2013)

INVESTIGATIONS COMPLEMENTAIRES

Des études hydrogéologiques (traçage...) complémentaires pourraient permettre de préciser la connaissance sur le fonctionnement hydrogéologique local. Dans l'attente de ces études éventuelles, c'est la zone d'action retenue dans l'étude AAC qui fera l'objet du programme d'action , qui prendra bien en compte les réflexions menées par PMCA (mesures agro environnementales..).

CLASSEMENT DE LA RESSOURCE

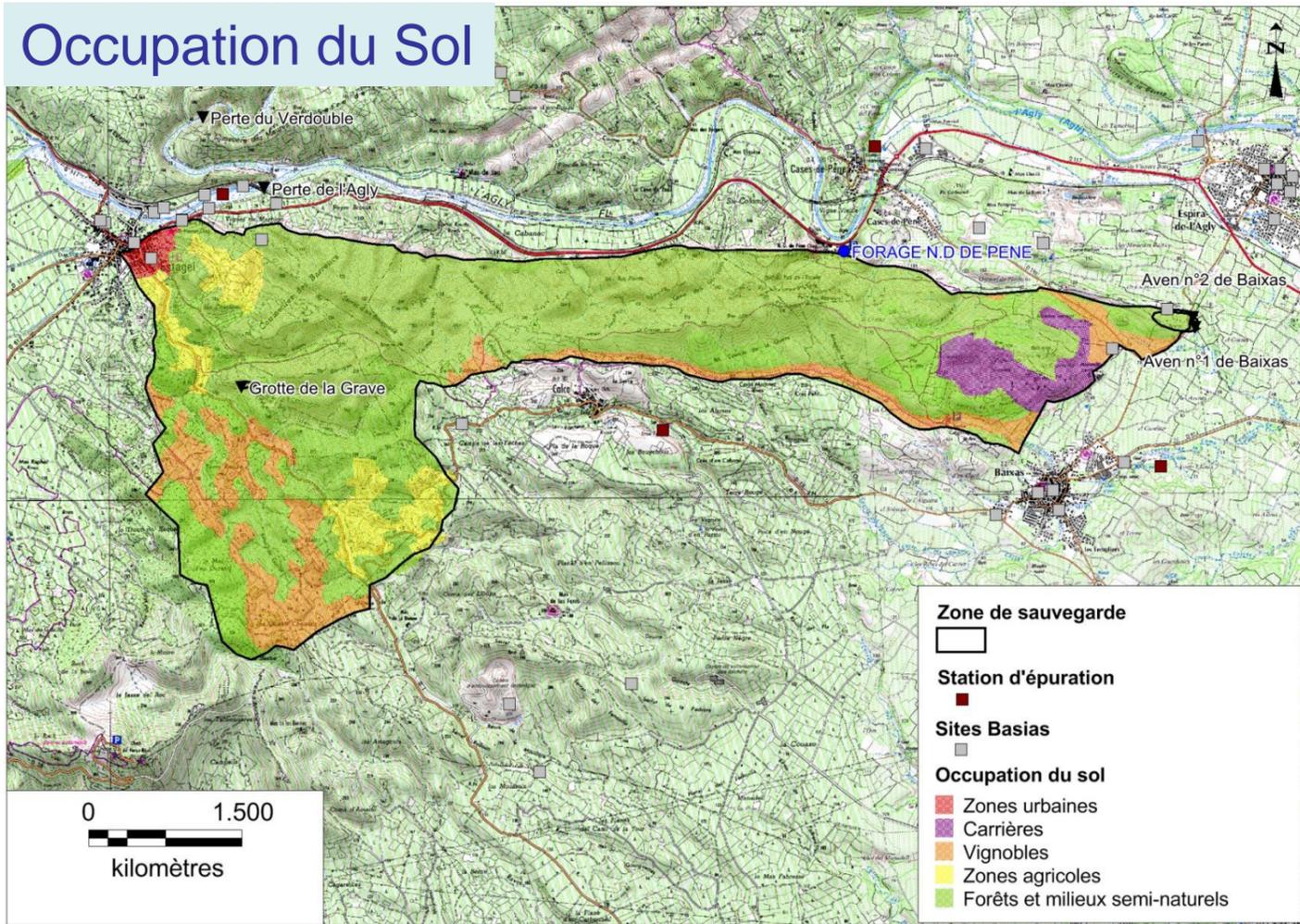
Le forage de Cases de Pène présente des capacités importantes qui le rendent stratégique non seulement du fait de son usage actuel, mais aussi des possibilités envisagées pour une augmentation future des prélèvements.

Des mesures devant permettre une restauration de la qualité de l'eau sont en cours de mise en œuvre, ce qui pourrait permettre d'exploiter cet ouvrage à un débit plus conséquent et de l'intégrer de manière plus importante dans la diversification et la sécurisation de la ressource en eau potable de PMCA. Un programme d'actions intégrant des mesures agro-environnementales a ainsi été établi.

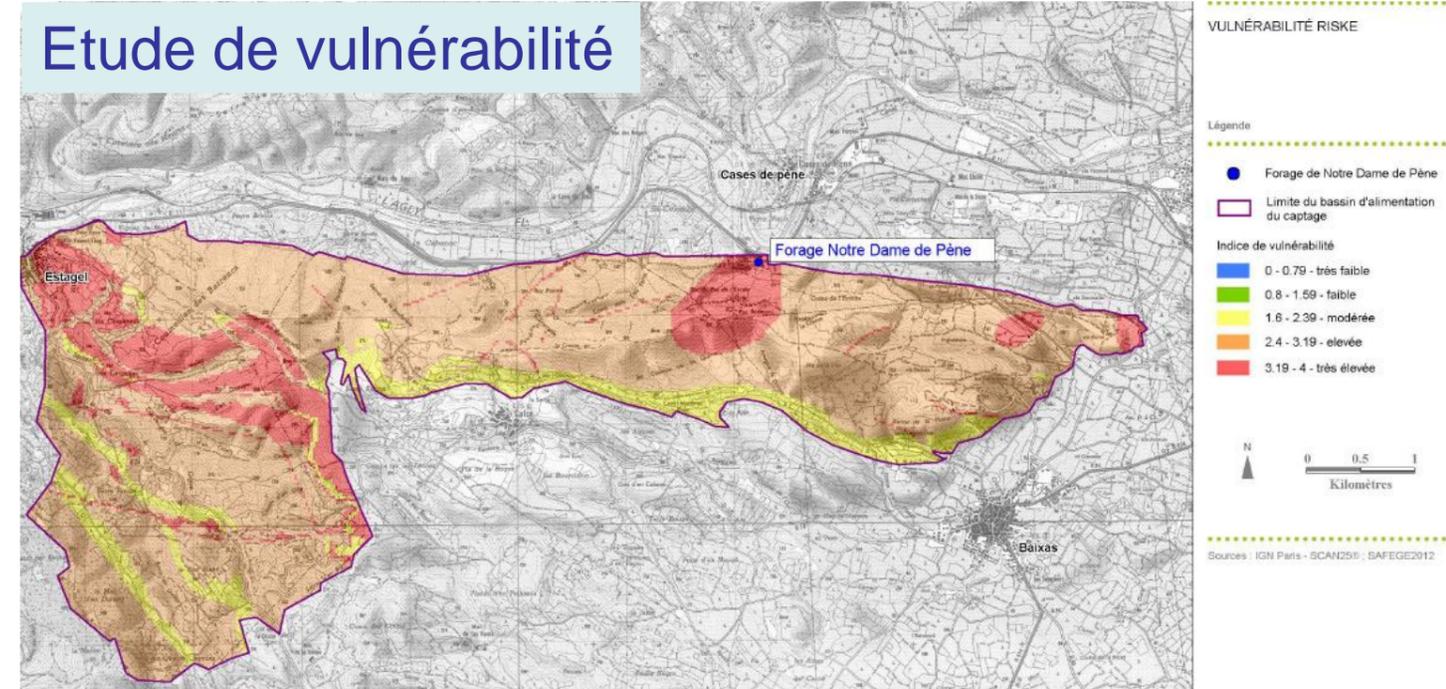
La zone de sauvegarde ainsi délimitée peut également permettre la préservation d'un prélèvement complémentaire pouvant exploiter la même ressource dans un contexte plus favorable. Les éléments disponibles ne permettent par contre pas de préciser une potentielle zone d'implantation préférentielle pour un tel prélèvement supplémentaire (ZSNEA), avec en particulier des schémas de fonctionnement hydraulique pouvant varier selon les interprétations réalisées.

Les phénomènes karstiques principaux recensés dans la zone de sauvegarde sont également classés en zone de sauvegarde propre afin d'accentuer leur importance dans la préservation de la ressource.

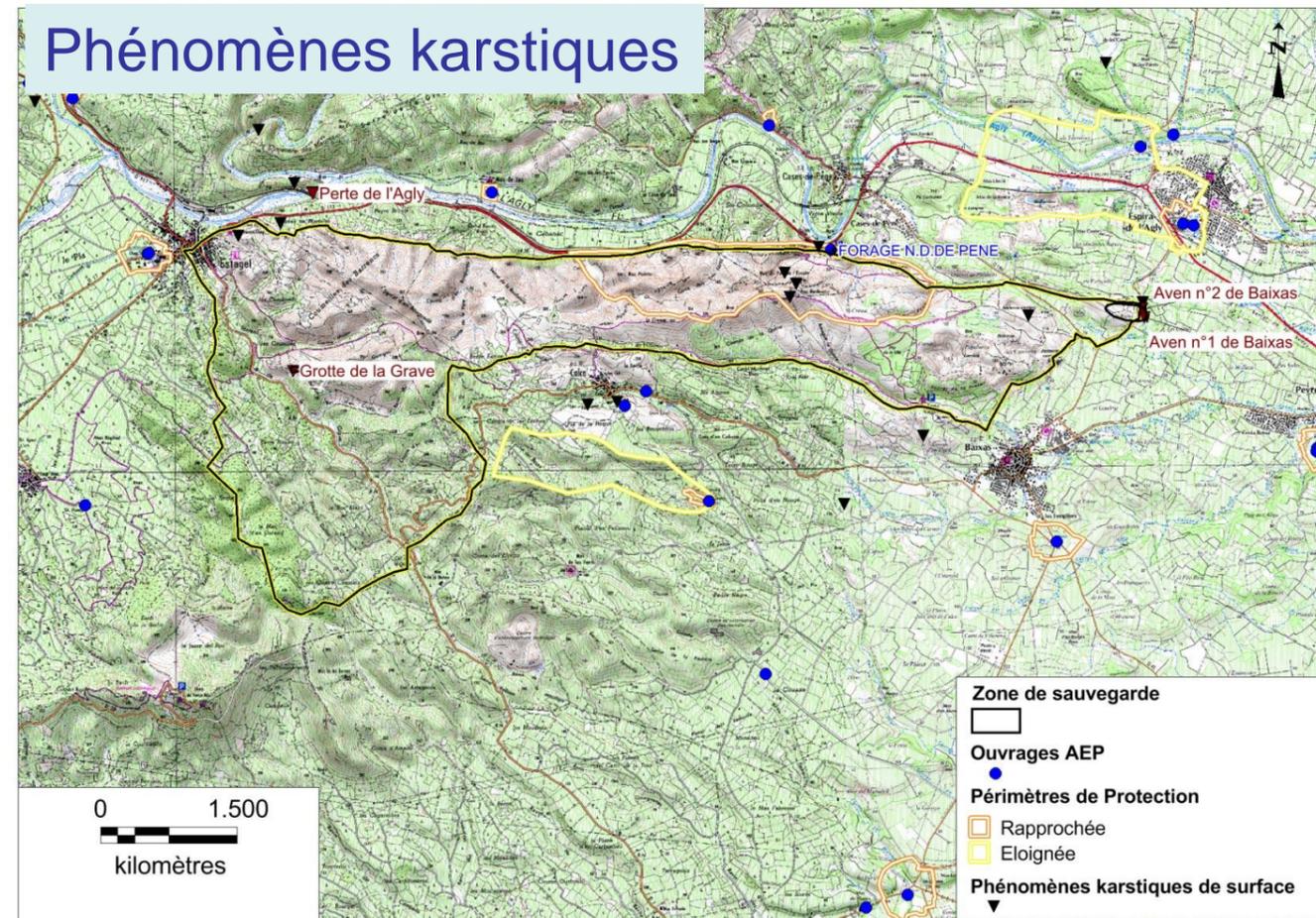
Occupation du Sol



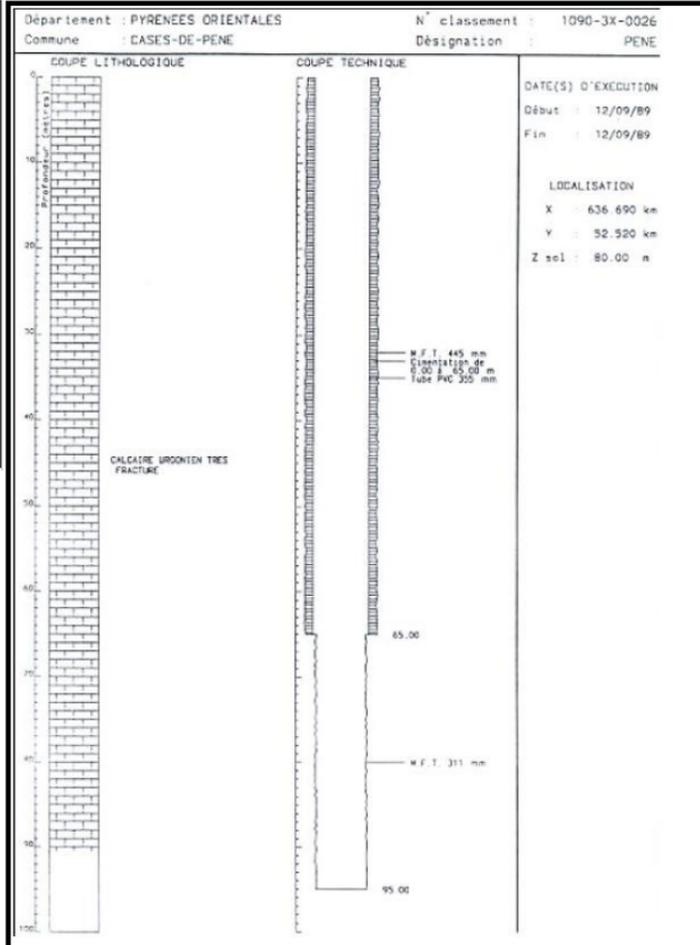
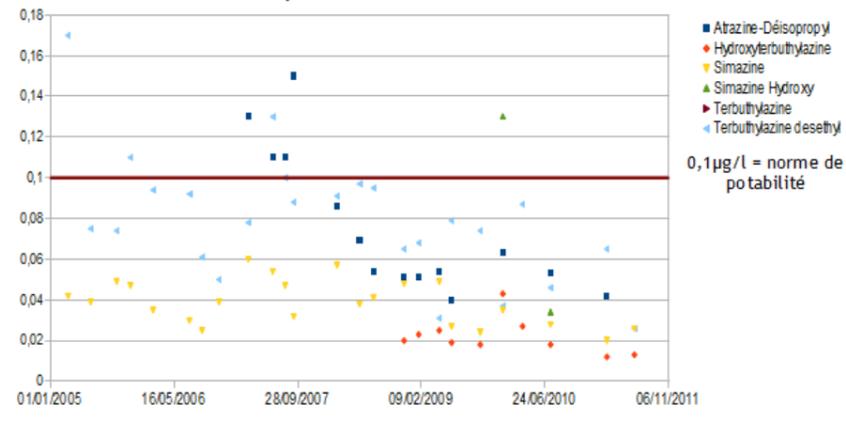
Etude de vulnérabilité



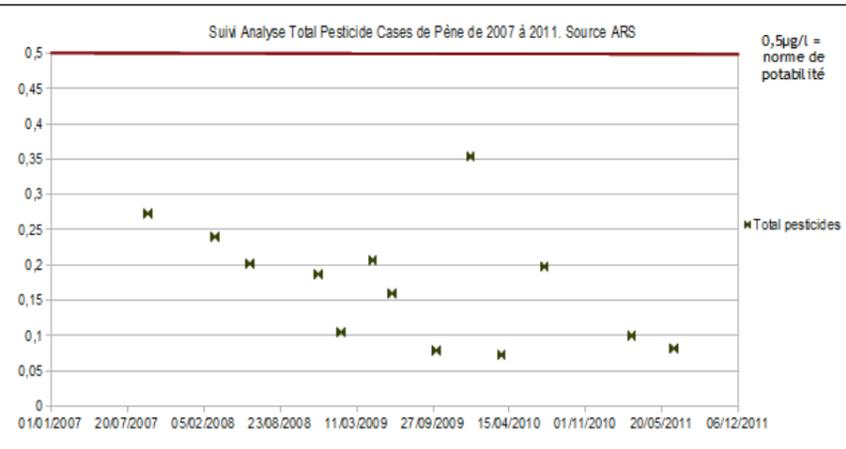
Phénomènes karstiques

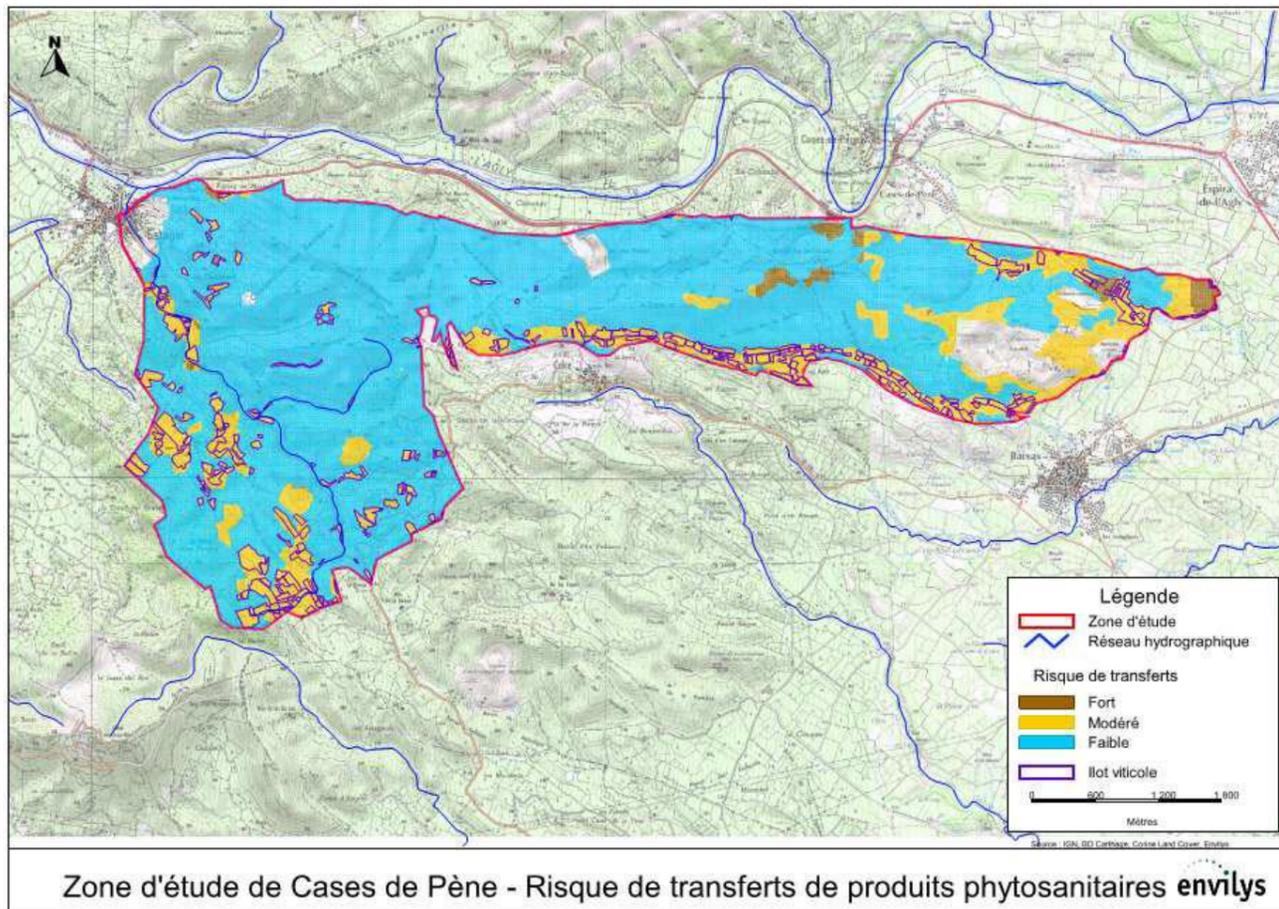


Suivi Analyse Pesticide Cases de Pène de 2005 à 2011. Source ARS



Suivi Analyse Total Pesticide Cases de Pène de 2007 à 2011. Source ARS





Objectifs	N°	Descriptif action	Spatialisation de l'action	Niveau de priorité	Priorité enjeux
Objectif 1 : Limitation durable des risques de pollutions diffuses et ponctuelles d'origine agricole	1-1	Renforcement de l'accompagnement technique et dynamisation du monde agricole	Sur les zones à enjeux viticole	++++	Infiltration et Ruissellement
	1-2	Accompagner l'évolution des pratiques par le recours à des mesures parcellaires contractuelles.	Sur les zones à enjeux viticole avec une priorité aux 34 ha à risque de transfert élevés	+++	Infiltration et Ruissellement
	1-3	Diminution de la pression en intrants agricoles par l'aide à l'investissement matériel	Sur les zones à enjeux viticole	+++	Infiltration et Ruissellement
	1-4	Amélioration de la gestion des effluents agricoles	Sur toute la zone d'étude + éviter rinçage de pulvérisateur sur les îlots à risque fort de transferts	+++	Infiltration et Ruissellement
	1-5	Création d'un site expérimental sur les techniques alternatives	Sur toute la zone d'étude	+++	Infiltration et Ruissellement
	1-6	Limitation des transferts de produits par l'aménagement parcellaire	Sur toute la zone d'étude : priorité aux parcelles à risque fort	+++	Ruissellement
	1-7	Limitation des transferts par une stratégie foncière	Sur toute la zone d'étude : priorité aux parcelles à risque fort	++	Infiltration et Ruissellement
	1-8	Accompagnement des filières et des démarches de qualité	Sur toute la zone d'étude	++++	Infiltration et Ruissellement
Objectif 2 : Evolution des pratiques non agricoles en faveur de la protection de la ressource	2-1	Amélioration des pratiques phytosanitaires des communes	Sur toute la zone d'étude	+++	Ruissellement
	2-2	Sensibilisation de l'ensemble des acteurs du territoire afin de limiter les pollutions	Sur toute la zone d'étude	+++	Infiltration et Ruissellement
Objectif 3 : Pérennisation et mise en œuvre de la démarche	3-1	Animation globale du programme : suivi et évaluation des actions	Sur toute la zone d'étude	+++	Infiltration et Ruissellement
	3-2	Mise en place d'un observatoire de la qualité de la ressource en eau	Sur la zone d'étude (forage + Grave + Agly)	++	Infiltration et Ruissellement
	3-3	Concertation avec les autres projets du territoire	Sur toute la zone d'étude	++	Infiltration et Ruissellement

Tableau 5 : Déclinaison des priorités par type d'action